

Communauté de Communes  
des Portes Euréliennes  
d'Île-de-France  
6, place Aristide Briand  
28230 ÉPERNON

**Communauté de communes des  
Portes Euréliennes  
d'Île-de-France**

Conseil communautaire  
du jeudi 16 février 2017

**Compte-rendu de séance**

## Compte-rendu de la séance du conseil communautaire du jeudi 16 février 2017

### Ordre du jour :

- 1- Création de la commission pour les délégations de services publics et élection de ses membres
- 2- Election des représentants dans les syndicats mixtes et organismes extérieurs :
  - SICTOM d'Auneau
  - SICTOM de Rambouillet
  - SMAFEL (Syndicat Mixte d'Aménagement Foncier d'Eure-et-Loir)
  - Agence Technique Départementale
  - Maintenon Entreprendre
  - Syndicat Intercommunal du Cours Moyen de l'Eure
  - Syndicat Mixte de la Voise et de ses Affluents
  - Syndicat Mixte des Trois Rivières
  - SIVOS d'Auneau
  - Syndicat intercommunal pour le recyclage des boues des stations d'épuration de la région d'Auneau : SIREB
- 3- Election de représentants de l'EPCI dans les collèges du territoire
- 4- Validation de la charte de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France
- 5- Création du groupe de travail communication
- 6- Composition des commissions techniques
- 7- Remboursement des frais de déplacements des élus
- 8- Développement économique : vente d'une parcelle sur la ZA des Terrasses à Pierres
- 9- Très haut débit : avenant n°1 à la convention cadre avec le SMO Eure-et-Loir Numérique sur les communes d'Aunay-sous-Auneau et la Chapelle d'Aunainville
- 10-Mise en œuvre de la dématérialisation des documents soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire
- 11-Mise en œuvre du prélèvement automatique et du paiement en ligne TIPI
- 12-Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017
- 13-Détermination des seuils en matière de marchés publics
- 14-Questions diverses

L'an deux mille dix-sept, le 16 février à 19 h 30, les conseillers communautaires de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, dans la salle de Savonnière à Epernon (28230).

Françoise RAMOND appelle un par un les conseillers communautaires par ordre alphabétique des communes, fait part des pouvoirs et constate les absents.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers communautaires :**

Isabelle AUBURTIN – Philippe AUFFRAY – Martine BALDY – François BELHOMME – Christian BELLANGER – Michel BELLANGER – Pierre BILLEN – Danièle BOMMER – Béatrice BONVIN-GALLAS – Pascal BOUCHER – Jean-Luc BREMARD – Annie CAMUEL – Dominique CHANFRAU – Valérie CHANTELAUZE – Didier CHARPENTIER – Francette CHENARD – Maurice CINTRAT – Laurent CLÉMENTONI – Lionel COUTURIER – Michel CRETON – Sandrine DA MOTA – Michel DARRIVÈRE – René DAUVILLIERS – Guy DAVID – Raynal DEVALLOIR – Maryse LEROY (*suppléante de Martine DOMINGUES*) – Jean-Luc DUCERF – Bernard DUVERGER – Bruno ESTAMPE – Claudette FERREY – Jean-Luc GEUFFROY – Pierre GOUDIN – Isabelle GEVELERS (*suppléante de Évelyne LAGOUTTE*) – Guilaine LAUGERAY – Dominique LEBLOND – Christian LE BORGNE (*suppléant de Gérard GARNIER*) – Jacques LELONG – Stéphane LEMOINE – Patrick LENFANT – Patrick LÉONARDI – Dominique MAILLARD – Jean-Paul MALLET – Patrick MARÉCHAL (*suppléant de Gérard LÉON*) – Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*) – Bernard MARTIN – Michèle MARTIN – Serge MILOCHAU – Marc MOLET – Sandrine MORILLE – Daniel MORIN – Emmanuel MORIZET – Nicolas PELLETIER (*suppléant de Joël MARCHAND*) – Marie-Cécile POUILLY – Jack PROUTHEAU – Françoise RAMOND – Jean-Jacques RAUX – Joël RÉVEIL – Jean-Pierre RUAUT – Nadine RYBARCZYK-MICHEL – Michel SCICLUNA – François TAUPIN – Bertrand THIROUIN – Jacques WEIBEL – Gérard WEYMEELS – Dominique ZERHOUNI (*suppléante de Jean-Pierre GERARD*)

**Absents excusés ayant donné un pouvoir :**

Catherine AUBIJOUX donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF  
Anne BRACCO donne pouvoir à Pierre BILLEN  
Carine ROUX donne pouvoir à Daniel MORIN  
Éric PROUTHEAU donne pouvoir à René DAUVILLIERS  
Jean LAMOTHE donne pouvoir à Maurice CINTRAT  
Dominique LETOUZÉ donne pouvoir à Dominique CHANFRAU  
Yves MARIE donne pouvoir à Jack PROUTHEAU  
Christophe LETHUILLIER donne pouvoir à Jean-Jacques RAUX  
Geneviève LE NEVÉ donne pouvoir à Patrick LEONARDI  
Antony DOUEZY donne pouvoir à Annie CAMUEL

**Absents :**

Philippe BAETEMAN  
Sophie BOCK  
Alain BOUTIN  
Corinne BRILLOT  
Anne-Laure CARPIER  
Julie LECOMTE  
Jocelyne PETIT  
Jean-François PICHERY

**Secrétaire de séance :** Dominique LEBOND

Adoption du compte rendu de la séance du 26 janvier 2017 : plusieurs remarques.

*Dans le point concernant les indemnités : Jean LAMOTHE, qui avait été noté deux fois dans le compte rendu, une fois dans les abstentions et une fois dans les votes contre, il s'est juste abstenu. Dans la délibération transmise en préfecture, le vote exact a été indiqué. Egalement dans le point 2, il est fait référence au SIPSA, mais il s'agit du SIPSTA : syndicat intercommunal du pôle de sécurité et de la trésorerie d'Auneau.*

*Daniel MORIN souligne qu'il convient de retirer les propos de Carine ROUX au sujet de la présence de Michèle MARTIN dans toutes les commissions communautaires, ces propos n'ayant jamais été tenus.*

*Marc MOLLET demande quelle est finalement la bonne liste des membres des commissions.*

*Françoise RAMOND répond que des noms de conseillers municipaux ont été ajoutés lors du comité des maires et depuis cette réunion également. Les commissions communautaires sont devenues des commissions techniques.*

*Michel SCICLUNA indique avoir dit qu'il était favorable aux indemnités à 100%, « en général ».*

Mme RAMOND indique que les rectifications seront portées au compte-rendu et le fait adopté. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**1) Création de la commission pour les délégations de services publics et élection de ses membres** (Françoise RAMOND)

Conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, la communauté de communes crée une commission pour les délégations de services publics, composée de l'autorité habilitée à signer les délégations de services publics, ou son représentant, président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

La liste proposée par le bureau est la suivante :

La présidente (pas de suppléant), présidente de droit de la commission pour les délégations de services publics

+ 5 titulaires	et 5 suppléants
1 – Dominique Leblond	1 – Jacques Weibel
2 – Philippe Auffray	2 – Albert Marsot
3 – Jean-Paul Mallet	3 – Yves Marie
4 – Stéphane Lemoine	4 – Daniel Morin
5 – Pierre Bilien	5 – François Belhomme

Débat :

*Françoise RAMOND demande s'il y a d'autres candidats.*

*Bruno ESTAMPE indique que la liste proposée par le bureau s'oppose au texte de la délibération qui stipule que les membres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.*

*Françoise RAMOND indique que la notice explicative préparatoire au conseil a été envoyée 5 jours avant la réunion et qu'aucune liste ou aucun candidat ne s'est manifesté.*

*Bruno ESTAMPE indique qu'il est candidat.*

*Philippe AUFFRAY propose de laisser sa place à Bruno ESTAMPE.*

*Françoise RAMOND rappelle qu'un suppléant n'est pas attribué à un titulaire. Les remplacements se font dans l'ordre de la liste.*

Mme la Présidente demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ELIT la commission pour les délégations de services publics comme suit :

La présidente (pas de suppléant), présidente de droit de la commission pour les délégations de services publics

+ 5 titulaires	et 5 suppléants
1 – Dominique Leblond	1 – Jacques Weibel
2 – Bruno Estampe	2 – Albert Marsot
3 – Jean-Paul Mallet	3 – Yves Marie
4 – Stéphane Lemoine	4 – Daniel Morin
5 – Pierre Bilien	5 – François Belhomme

**2) Élection des représentants dans les syndicats mixtes et organismes extérieurs** (Françoise RAMOND)

Françoise RAMOND indique que les listes ont été préparées lors du comité des maires, le 07 février 2017.

- **SICTOM d'Auneau**

14 délégués titulaires et 14 délégués suppléants sont à élire pour représenter les communes du territoire de l'ex CCBA.

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ELIT** les délégués au SICTOM d'AUNEAU comme suit :

	Communes	TITULAIRES	Communes	SUPPLÉANTS
1	Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	Michel SCICLUNA	Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	Gérard LEFEBVRE
2	"	Dominique LETOUZE	"	Dimitri BEIGNON
3	"	Jean-Luc DUCERF	"	Catherine AUBIJOUX
4	"	Michèle GUYOT	"	Corinne FOUCTEAU
5	Maisons	Patricia BERNARDON	Chatenay	Didier CHARPENTIER
6	Le Gué de Longroi	Pascal BOUCHER	Moinville-la Jeulin	Julien DARLAY
7	Santeuil	Hélène BOUVET	Oysonville	René DAUVILLIERS
8	Denonville	Isabelle GEVELERS	Aunay-sous-Auneau	Gwenaëlle LE CREURER
9	Oinville-sous-Auneau	André LECOMTE	Denonville	Jean LEE
10	Léthuin	Jean-Louis LOZET	Béville-le-Comte	Amilcar MAÏA
11	La Chapelle d'Aunainville	Joël MARCHAND	Roinville-sous-Auneau	Patrick MARECHAL
12	Chatenay	Anne PICHON	Vierville	Serge MILOCHAU
13	Vierville	Jean-Luc PROUTHEAU	La Chapelle d'Aunainville	Maurice PLANCHENault
14	Béville-le-Comte	Eric SEGARD	Léthuin	François VERGNAUD

- **SICTOM de Rambouillet**

2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants sont à élire pour représenter la commune d'Epernon.

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ELIT** les délégués au SICTOM de RAMBOUILLET comme suit :

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1	Martine GAUTIER	Guy DAVID
2	Danièle BOMMER	François BELHOMME

- **SMAFEL (Syndicat Mixte d'Aménagement Foncier d'Eure-et-Loir)**

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont à élire.

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ELIT** les délégués au SMAFEL comme suit :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Christian BELLANGER	Pierre BILLEN

- **Agence Technique Départementale**

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont à élire.

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ELIT** les délégués à l'Agence Technique Départementale comme suit :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Jocelyne PETIT	Pierre BILIEN

- **Maintenon Entreprendre**

1 délégué titulaire et un délégué suppléant pour le territoire de l'ex CCTVM sont à élire.

Philippe AUFFRAY précise qu'il s'agit d'un club d'entrepreneurs qui réunit l'ensemble des acteurs sur bassin de vie de Maintenon, comme il en existe dans les autres territoires. Il est nécessaire d'assurer la continuité de collaboration avec cette association dans le cadre du développement économique.

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ELIT** les délégués à Maintenon Entreprendre comme suit :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Philippe AUFFRAY	Christian BELLANGER

- **Syndicat Intercommunal du Cours Moyen de l'Eure**

6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour le territoire de l'ex CCTVM sont à élire.

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ELIT** les délégués au Syndicat Intercommunal du Cours Moyen de l'Eure comme suit :

	Communes	TITULAIRES	Communes	SUPPLÉANTS
1	Maintenon	Daniel JODEAU	Maintenon	Thomas LAFORGE
2	Mévoisins	Christian BELLANGER	Mévoisins	Patrick ROSSIGNOL
3	Pierres	Anne-Marie GALLAS	Pierres	Gérard CRASSIN
4	Saint-Piat	Albert MARSOT	Saint-Piat	Jacky VOET
5	Soulares	Jean-Loup LE BRIS	Soulares	Marc MOLET
6	Villers-le-Morhier	Jacqueline DEVINCK	Villiers-le-Morhier	Jacques GEFFROY

- **Syndicat Mixte de la Voise et de ses Affluents**

5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants sont à élire pour le territoire de l'ex CCVV, ainsi que 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour le territoire de l'ex CCTVM.

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ELIT** les délégués au Syndicat Mixte de la Voise et de ses Affluents comme suit :

	Communes	TITULAIRES	Communes	SUPPLÉANTS
1	Bailleau-Armenonville	Jean-Claude BARRET	Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	Frédéric BELLANGER
2	Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	Gilberte BLUM	Bailleau-Armenonville	Christian LE BORGNE
3	Gallardon	Julie LECOMTE	Ecrosnes	Katherine POUCHAUDON
4	Ymeray	Christian GUILBERT	Gallardon	Antony DOUEZY
5	Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	Christian PASQUIER	Ymeray	Jocelyne PETIT
6	Houx	Jean-Luc DUCOUROUBLE	Houx	Jean ROGER
7	Maintenon	Thomas LAFORGE	Maintenon	Daniel JODEAU
8	Yermenonville	Michel ANTONGIORGI	Yermenonville	Eric FELLER

- **Syndicat Mixte des Trois Rivières**

1 titulaire à élire pour le territoire de l'ex CCTVM sont à élire.

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ELIT** les délégués au Syndicat Mixte des trois Rivières comme suit :

TITULAIRE
Jacqueline DEVINCK

- **SIVOS d'Auneau**

44 délégués titulaires et 44 délégués suppléants sont à élire. Dominique LEBLOND procède à la lecture des noms des candidats.

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ELIT** les délégués au SIVOS d'Auneau comme suit :

	Communes	TITULAIRES	Communes	SUPPLÉANTS
1	Ardelu	Martine AVEZARD	Ardelu	François-Cyril RACLIN
2	Ardelu	Armelle PERRAUD	Ardelu	Didier TRUPIN
3	Aunay-sous-Auneau	Cathy LUTRAT	Aunay-sous-Auneau	Alex BORNES
4	Aunay-sous-Auneau	Sylvie RIVAUD	Aunay-sous-Auneau	Gwenaëlle LE CREURER
5	Béville-le-Comte	Caroline LAMARQUE	Béville-le-Comte	Dominique LEBLOND
6	Béville-le-Comte	Danièle VERITE	Béville-le-Comte	Lucile OURY
7	Chatenay	Gwénaëlle CAREME	Chatenay	Laurent DAGUET
8	Chatenay	Sébastien POULAIN	Chatenay	Florent SERIN
9	Denonville	Evelyne LAGOUTTE	Denonville	Alexandre LEROY
10	Denonville	Jean LEE	Denonville	Freddy TELLA
11	Garancières en Beauce	Nathalie LEVETEAU	Garancières en Beauce	Laurent PIERPONT
12	Garancières en Beauce	Françoise MARCOU	Garancières en Beauce	Francis DURAND
13	La Chapelle d'Aunainville	Emmanuel FEYRABEND	La Chapelle d'Aunainville	Florent BOUCARD
14	La Chapelle d'Aunainville	Thierry GOUBET	La Chapelle d'Aunainville	Bernadette LE BOSSE
15	Le Gué de Longroi	Thierry LEMEUR	Le Gué de Longroi	Jean-Louis BRETON
16	Le Gué de Longroi	Sandrine MASSON	Le Gué de Longroi	Alain KERUZORE
17	Léthuin	Marion PAUVERT	Léthuin	Nicole PERCHERON
18	Léthuin	Guillaume PEIGNE	Léthuin	Virginie ROGER
19	Levainville	Sandrine DAUBRAS	Levainville	Lionel QUINTYN
20	Levainville	Séverine DINOT	Levainville	Martine TROUFLEAU
21	Maisons	Hervé CARRE	Maisons	Martine DOMINGUES
22	Maisons	Christophe CHEVAUX	Maisons	Emmanuel RIVET
23	Moinville-la-Jeulin	Marie BOUDERLIQUE	Moinville-la-Jeulin	Amélie DUBOIS
24	Moinville-la-Jeulin	Claudette MASSON	Moinville-la-Jeulin	Cyril MONTMORY
25	Mondonville-Saint-Jean	Hans LAWTON	Mondonville-Saint-Jean	Emmanuel MORIZET
26	Mondonville-Saint-Jean	Audrey MOLLET	Mondonville-Saint-Jean	Patrice PESCHARD
27	Morainville	Marie-Renée	Morainville	Lionel COUTURIER

		<b>COUTURIER</b>		
28	Morainville	Jean-Luc DELACHAUME	Morainville	Thierry COUTURIER
29	Oinville-sous-Auneau	Gérard GENET	Oinville-sous-Auneau	Martine CABARET
30	Oinville-sous-Auneau	Marc LEZIER	Oinville-sous-Auneau	Jocelyne LERONDEAU
31	Oysonville	Florence HERON	Oysonville	Julien VERON
32	Oysonville	Christelle SAULGRAIN-SAUGEZ	Oysonville	Anne-Cécile VOILLARD-DANCRE
33	Roinville-sous-Auneau	Ghislaine AIME	Roinville-sous-Auneau	Stéphanie CATOIRE
34	Roinville-sous-Auneau	Lynda ALMEIDA	Roinville-sous-Auneau	James LEGUERN
35	Saint-Léger-des-Aubées	Dominique LECOMTE	Saint-Léger-des-Aubées	Jérôme GARCON
36	Saint-Léger-des-Aubées	Dominique QUENET	Saint-Léger-des-Aubées	Céline STELLING
37	Sainville	Angelina MARTIN	Sainville	Claude BRETENOUX
38	Sainville	Louissette TEIXEIRA	Sainville	Séverine MARIE
39	Santeuil	Sophie BOCK	Santeuil	Sylvie BRAMBOURG
40	Santeuil	Sandrine FOURNIS	Santeuil	Dominique ELSHOUT
41	Umpeau	Grégoire LAMPLE-OPERE	Umpeau	Arnaud BOUDET
42	Umpeau	Eric LEQUIEN	Umpeau	Eric COLAS
43	Vierville	Nicolas BREY	Vierville	Aurélien BONAMY
44	Vierville	Pascal BRISSON	Vierville	Céline LIGNEAU

- **Syndicat intercommunal pour le recyclage des boues des stations d'épuration de la région d'Auneau : SIREB**

8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants sont à élire.  
Dominique LEBLOND procède à la lecture des noms des candidats.

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.  
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**ELIT** les délégués au SIREB comme suit :

	Communes	TITULAIRES	Communes	SUPPLÉANTS
1	Aunay-sous-Auneau	Robert DARIEN	Aunay-sous-Auneau	Clara PICHOT
2	Aunay-sous-Auneau	Emmanuel DAVID	Aunay-sous-Auneau	Patrick RIVARD
3	Béville-le-Comte	Bertrand DE ROUGE	Béville-le-Comte	Bernard LORENC
4	Béville-le-Comte	Eric SEGARD	Béville-le-Comte	Bruno FLEURY
5	Le Gué de Longroi	Sandrine MASSON	Le Gué de Longroi	Yann DUMONCEL
6	Le Gué de Longroi	Pascal BOUCHER	Le Gué de Longroi	Pascal LAYA
7	Umpeau	Sylvain ALAMICHEL	Umpeau	Eric COLAS
8	Umpeau	Grégoire LAMPLE-OPERE	Umpeau	Eric LEQUIEN

**3) Election de représentants de l'EPCI dans les collèges du territoire (Françoise RAMOND)**

Il est prévu qu'un représentant de l'EPCI siège au sein du conseil d'administration dans chaque collège implanté sur le territoire. Pour la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, il y a cinq collèges concernés et les élus suivants sont proposés :

- collège Michel Chasles à Epernon : Maurice DELACOUX

- collège du Val de Voise à Gallardon : Stéphane LEMOINE
- collège Jean Racine à Maintenon : Isabelle AUBURTI
- collège Jean Moulin à Nogent-le-Roi : Bernard DUVERGER
- collège Jules Ferry à Auneau : Jacques WEIBEL et/ou Sophie BOCK

Débat :

*Françoise RAMOND indique qu'elle a reçu la candidature supplémentaire de Dominique LETOUZE pour le collège Jules Ferry d'Auneau.*

*Michel SCICLUNA observe que la ville d'Auneau serait surreprésentée au conseil d'administration du collège : le maire de la commune, le maire-délégué au titre du Département et un conseiller municipal au titre de l'EPCI. Ce n'est pas représentatif de l'esprit cantonal.*

*Françoise RAMOND propose de voter à bulletin secret pour le représentant au collège Jules Ferry.*

*Dominique CHANFRAU indique que Dominique LETOUZE a été élu en septembre 2016 et qu'il serait dommage qu'il ne soit plus présent au conseil d'administration du collège d'Auneau.*

*Stéphane LEMOINE indique que plusieurs élus avaient des représentations auparavant et qu'entre temps la fusion des EPCI a eu lieu, ce qui fait repartir à zéro ces différentes décisions.*

*Michel DARRIVERE demande s'il faut voter pour l'un des trois noms.*

*Sophie BOCK, absente lors de la présente séance, n'a pas dit qu'elle n'était pas candidate.*

*Bruno ESTAMPE propose de reporter le vote du représentant pour le collège d'Auneau à une séance ultérieure. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.*

Françoise RAMOND soumet au vote les représentations pour les collèges du territoire, sauf le collège d'Auneau.

**- collège Michel Chasles à Epernon**

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ELIT** Maurice DELACOUX comme représentant de l'EPCI au collège Michel CHASLES d'Epernon.

**- collège du Val de Voise à Gallardon**

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ELIT** Stéphane LEMOINE comme représentant de l'EPCI au collège du Val de Voise de Gallardon.

**- collège Jean Racine à Maintenon**

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote Contre : Michèle MARTIN),

**ELIT** Isabelle AUBURTIN comme représentante de l'EPCI au collège Jean Racine de Maintenon.

**- collège Jean Moulin à Nogent-le-Roi**

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ELIT** Bernard DUVERGER comme représentant de l'EPCI au collège Jean Moulin de Nogent-le-Roi.

**4) Validation de la charte de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France (Françoise RAMOND)**

Une charte de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France a été élaborée, en 2016, par le comité de pilotage pour la préparation de la fusion. Elle a été adressée par courrier avec l'invitation au conseil communautaire d'installation du 12 janvier 2017. Elle a été de nouveau adressée à chaque conseiller communautaire par mail.

Sur proposition de conseillers communautaires, Mme la Présidente propose que l'assemblée délibérante approuve cette charte, même si elle ne revêt pas un caractère opposable.

Débat :

*Michèle MARTIN pense que cette charte est complètement obsolète.*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : Michèle MARTIN, Marc MOLLET Isabelle GEVELERS, suppléante de Evelyne LAGOUTTE),  
**VALIDE** la charte de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France.

### **5) Création du groupe de travail communication (Françoise RAMOND)**

Lors du conseil communautaire du 26 janvier, Mme la Présidente a précisé qu'un groupe de travail serait créé pour travailler sur la communication avec elle. Les élus suivants se sont proposés pour faire partie du groupe de travail :

Débat :

*Bernard MARTIN souhaite ajouter la candidature de Thierry PIVERT de la commune de Yermenonville.  
Dominique CHANFRAU souhaite également participer à ce groupe de travail.*

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE** la composition du groupe de travail communication comme suit :

Jocelyne PETIT, Béatrice BONVIN-GALLAS, Anne-Laure CARPIER, Nicole BRESSON, Sandrine MORILLE, Geneviève LE NEVÉ, Raynal DEVALLOIR, Cathy LUTRAT, Gérard CRASSIN, Dominique ZERHOUNI, Thierry PIVERT, Dominique CHANFRAU.

Mme RAMOND indique que la prochaine réunion de ce groupe de travail aura lieu le jeudi 23 février 2017 à 14h30, salle des Aironcelles à Epernon.

### **6) Composition des commissions techniques (Françoise RAMOND)**

Lors du comité des maires du 07 février 2017, Françoise RAMOND a proposé d'intégrer dans les commissions communautaires des élus municipaux intéressés par certaines thématiques. Les noms supplémentaires sont indiqués dans un document distribué sur table.

Débat :

*Jacques LELONG demande s'il est possible de se faire remplacer par des conseillers municipaux.*

*Françoise RAMOND répond qu'il faut connaître les membres des commissions pour pouvoir envoyer les invitations et les comptes-rendus.*

*Dominique MAILLARD demande s'il est encore possible de rajouter des conseillers municipaux.*

*Françoise RAMOND donne son accord.*

*Commission par commission, les membres supplémentaires sont présentés et des membres sont également ajoutés en séance.*

*Jean-Paul MALLET indique que l'ensemble des commissions sera remis à jour, par ordre alphabétique des communes (en retirant les doublons) et communiqué avec le compte-rendu de la séance.*

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions : Michel BELLANGER, Jean-Luc BREMARD, Isabelle AUBURTIN, Francette CHENARD),

**VALIDE** la composition des commissions techniques.

Jacques LELONG demande à recevoir les convocations aux différentes commissions le plus tôt possible afin de s'organiser pour y participer.

## **7) Remboursement des frais de déplacements des élus (Jean-Pierre RUAUT rapporteur)**

L'article L5211-13 du CGCT stipule que lorsque les membres du conseil communautaire ne bénéficient pas d'indemnité au titre des fonctions qu'ils exercent au sein de la communauté de communes et qu'ils engagent des frais de déplacement à l'occasion des réunions de conseil communautaire, ces frais peuvent être remboursés lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que celle qu'ils représentent. Le bureau communautaire encourage les élus à covoiturer chaque fois que cela est possible.

### Débat :

*Marc MOLLET demande quelles sont les pièces justificatives.*

*Françoise RAMOND répond qu'il s'agit de la carte grise pour l'indication des chevaux fiscaux. Elle ajoute que c'est un encouragement à destination des conseillers communautaires pour participer aux réunions de conseil.*

*Bruno ESTAMPE reconnaît que c'est une façon d'encourager le travail des élus mais cette idée ne tient pas compte des remarques précédentes où il avait proposé de répartir l'enveloppe globale des indemnités à tous les conseillers communautaires. L'article L5211-13 du CGCT tient compte des commissions, des comités et des représentations dans les syndicats. La délibération ne peut s'appuyer sur cet article si elle ne prend pas en compte l'ensemble des déplacements des conseillers communautaires.*

*Françoise RAMOND rappelle que le vote portera seulement sur les conseils communautaires dans un premier temps.*

*Michel DARRIVERE indique qu'une prospective est à mener pour analyser si la communauté de communes peut aller vers plus de remboursement.*

*Michel SCICLUNA souligne un problème d'amplitude des déplacements du nord au sud du territoire. Il y a eu par exemple une réunion sur le SCOT à Nogent-le-Roi et la prochaine sera à Auneau.*

*Jean-Paul MALLET indique que le syndicat qui organise la réunion est responsable du remboursement des frais kilométriques des élus. Il souhaite une organisation collective de déplacement au-delà du co-voiturage. Les deux pôles centraux sont Epernon et Gallardon, il faut répartir les commissions sur plusieurs endroits du territoire.*

*Bruno ESTAMPE indique que si un conseiller envoie une demande de remboursement des frais déplacements, au titre de cet article du CGCT, la communauté de communes ne pourra pas refuser de le rembourser.*

*Françoise RAMOND répond que cet article ne sera pas cité. La délibération sera plus restrictive dans un premier temps.*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (7 vote Contre : Dominique ZERHOUNI, Michèle MARTIN, Bernard MARTIN, Bernard DUVERGER, Patrick LENFANT, Raynal DEVALLOIR, Bruno ESTAMPE, 12 abstentions : Martine BALDI, Patrick LEONARDI, Nadine RYBARCZYK-MICHEL, Sandrine MORILLE, Lionel COUTURIER, Joël REVEIL, Claudette FERREY, Béatrice BONVIN-GALLAS, François BELHOMME, Guy DAVID, Danièle BOMMER, Isabelle GEVELERS),

DECIDE de rembourser les frais occasionnés par les déplacements pour le conseil communautaire, aux élus qui ne perçoivent pas d'indemnité de fonction au titre des Portes Euréliennes d'Île-de-France, conformément aux barèmes fixés par décret, sur présentation de pièces justificatives.

## **8) Développement économique : vente d'une parcelle sur la ZA des Terrasses à Pierres (Philippe AUFFRAY)**

Lors de sa séance du 12 décembre 2016, le conseil communautaire des Terrasses et Vallées de Maintenon a validé la vente d'un ensemble de 3 parcelles de la zone d'activités des Terrasses à Pierres à la société Shoot Bulle, représentée par M. Jean-François Comte.

Les conditions de la vente sont les suivantes :

Parcelle ZD8.468 (ZD 528) de 1 938 m<sup>2</sup>

Parcelle ZD8.464 (ZD 520) de 905 m<sup>2</sup>  
Parcelle ZD8.466 (ZD 466) de 81 m<sup>2</sup>

Le prix de vente fixé par l'ex CCTVM est de 8€ HT le m<sup>2</sup>, soit un prix de vente total de 23 392€ HT (superficie totale des parcelles : 2924m<sup>2</sup>).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**DECIDE** de vendre les parcelles ZD8.468, ZD8.464 (ZD 520) et ZD8.466 (ZD 466) à la Sté Shoot Bulle, pour une superficie totale de 2 924 m<sup>2</sup>,  
**FIXE** le prix de vente de ces parcelles à 8€ HT le m<sup>2</sup>, soit un prix de vente de 23 392€ HT,  
**AUTORISE** Mme la Présidente, ou son représentant, à engager la mise en vente de ces parcelles et à signer tous les documents relatifs à cette vente.

**9) Très haut débit : avenant n°1 à la convention cadre avec le SMO Eure-et-Loir Numérique sur les communes d'Aunay-sous-Auneau et la Chapelle d'Aunainville (Jean-Paul MALLET)**

Cet avenant a pour objet de compléter, sur les communes d'Aunay-sous-Auneau et La Chapelle d'Aunainville, les engagements techniques et financiers de l'ex communauté de communes de la Beauce Alnéloise définis dans la convention-cadre relative au déploiement des infrastructures numériques, signée le 20 novembre 2013 avec le syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique.

La couverture totale de ces deux communes porte le montant de la convention-cadre à 5 520 000€ HT (soit **430 000€ HT** supplémentaires). La participation de la communauté de communes, équivalent à 20% du montant global, s'élève 1 104 000€ (soit **86 000€** supplémentaires).

Débat :

*Jacques WEIBEL précise qu'à Aunay-sous-Auneau, trois régimes se côtoient : le FTTH, la BLR et une zone blanche, donc le SMO Eure-et-Loir Numérique propose le FTTH sur les communes d'Aunay-sous-Auneau et de la Chapelle d'Aunainville.*

*Michel SCICLUNA souligne une anormalité car l'ensemble de la partie nord du territoire va être couvert en FTTH alors que sur le sud du territoire, c'est la BLR ou la montée en débit sur cuivre qui est mise en place à certains endroits et il reste des zones blanches. Il y a des efforts sont à faire pour couvrir le territoire de la même manière.*

*Jean-Paul MALLET indique qu'il faut rencontrer le SMO et faire un état des lieux général. Une réunion de la commission aura lieu vers la mi-mars.*

*Michel DARRIVERE rappelle que le territoire de la Beauce Alnéloise est un territoire diffus avec 28 communes à l'origine et plus vaste que les autres territoires.*

*Dominique LEBLOND ajoute que le coût à financer par la CCBA était de 9 M€ pour une couverture totale en FTTH et ce n'était pas possible : le choix de mixer les technologies a été financier (coût des travaux retenus : 5 M€).*

*Stéphane LEMOINE, membre du conseil d'administration du SMO est favorable au FTTH et le département d'Eure-et-Loir réalise un déploiement de 135 M€ pour tout le territoire départemental avec une participation de 20 % pour les EPCI.*

*Françoise RAMOND, membre du bureau du SMO rappelle que le raisonnement s'effectue à partir du coût à la prise et le territoire des Portes Euréliennes n'est pas le seul du département à avoir fait le choix de la mixité des solutions techniques de type FTTH et montée en débit.*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Mme la Présidente à signer cet avenant avec le SMO Eure-et-Loir Numérique,  
**DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal 2017.

## **10) Mise en œuvre de la dématérialisation des documents soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire (Jean-Pierre RUAUT)**

Les actes des collectivités (délibérations, décisions, arrêtés, budgets...) qui sont transmissibles au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sont exécutoires dès leur publication et leur transmission au représentant de l'État. Aujourd'hui, cette transmission est réalisée par envoi postal / dépôt en Préfecture, et les actes visés sont récupérés environ une semaine après leur envoi.

L'article 139 de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit que ces actes puissent être transmis par voie électronique au représentant de l'État.

Un dispositif, initié par le Ministère de l'Intérieur, permet l'envoi dématérialisé et sécurisé des documents soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Il s'agit d'« Actes » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), et de son module « AB » (Actes budgétaires). La dématérialisation permet notamment de réduire le délai de réception de l'accusé réception, puisque celui-ci est édité quelques minutes après l'envoi.

- « Actes », qui concerne les documents soumis au contrôle de légalité, nécessite une consultation d'opérateurs de télétransmission homologués par le Ministère de l'Intérieur, ainsi que la signature d'une convention avec le représentant de l'État dans le département.
- « AB » utilise le canal d'Actes et permet de transmettre les données budgétaires présentes dans le logiciel financier utilisé par la collectivité : AB est ainsi utilisé pour l'envoi dématérialisé des budgets primitifs, supplémentaires, décisions modificatives et comptes administratifs. Les délibérations budgétaires, quant à elles, ainsi que la page de signature des documents budgétaires (la dernière page), seront transmises de la même manière que les actes soumis au contrôle de légalité.

Avant la fusion presque toutes les communautés de communes procédaient à la transmission dématérialisée de ses actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire. Il est donc nécessaire que la nouvelle communauté de communes procède elle aussi à cette télétransmission.

Après plusieurs recherches, en novembre 2016, dans le cadre de la préparation de la fusion, la société BERGER-LEVRAULT (SEGILOG), qui gère tous les autres logiciels métiers, a été retenue également comme opérateur de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire dans la mesure où cette société est déjà chargée de la télétransmission au comptable publique des opérations comptables.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention avec le Préfet relative à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention avec le Préfet relative à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité afin d'y inclure les actes soumis au contrôle budgétaire,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant avec l'opérateur de télétransmission.

## **11) Mise en œuvre du prélèvement automatique et du paiement en ligne TIPI (Michel DARRIVERE)**

Afin de faciliter les démarches des familles confiant leurs enfants dans les services enfance jeunesse de la communauté de communes, ainsi que les démarches d'autres usagers des services communautaires, il est proposé d'étendre les moyens de paiement sur le territoire :

- le prélèvement automatique,
- le paiement par titre payable par internet (TIPI),

en plus des modes de règlement classiques (espèces et chèques à l'ordre du trésor public)

### **Le prélèvement automatique :**

La décision de proposer le prélèvement automatique implique la mise en place d'un « contrat de prélèvement » ou règlement financier (projet joint en annexe) définissant, les modalités d'inscriptions, et le fonctionnement de ce service.

#### Le principe est le suivant :

- L'intéressé doit fournir tous les éléments nécessaires à la mise en place de ce service (contrat, coordonnées bancaires et autorisation de l'établissement bancaire) avant le 5 du mois du mois précédent la mise en place du prélèvement automatique.
- A l'issue de chaque mois, une facture est adressée à la famille précisant le montant du prélèvement, qui sera effectué entre le 25 et le 30 du mois suivant, en fonction de la période de fréquentation, choisie lors de l'inscription en ligne.
- En cas d'absence dûment justifiée, prévue par les règlements de fonctionnement des services communautaires, et si nécessaire, une régularisation sera effectuée au plus tard lors de la facturation du mois suivant.
- Suite à deux rejets, la communauté de communes se réserve le droit de résilier le contrat avec l'utilisateur du service.

### **Paiement à distance via TIPI :**

Par ailleurs les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier. Ce moyen de paiement permet de simplifier les démarches de règlement (en évitant les déplacements, les envois postaux et les risques de retard) et de sécuriser les transactions.

TIPI est un portail Internet à partir duquel l'utilisateur peut effectuer ses règlements, lui permettant de bénéficier d'un service de paiement moderne et accessible à tout moment 24/24 heures et 7/7 jours sans aucune formalité préalable. Le paiement s'effectuera dans ce cas via le portail DGFIP mis à disposition par convention passé avec la communauté de communes. Ce dispositif améliore par ailleurs l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles. Le coût de ce service est à la charge de la collectivité, tout en demeurant modéré :

- Part commission fixe par transaction : 0,05€
- Part commission proportionnelle : 0,25 % du montant de la transaction
- Pour les montants inférieurs à 15€, elles sont de 0,03€ + 0,20 % du montant de la transaction.

#### Débat :

*François TAUPIN demande si le paiement aux dates indiquées, entre le 25 et le 30 du mois, ne va pas poser problème aux familles.*

*Michel DARRIVERE indique qu'il est tout à fait possible de modifier les dates. Entre le 5 et le 10 du mois serait plus opportun et éviterait les impayés.*

*Françoise RAMOND précise que ce sera élargi à l'ensemble des services.*

*Isabelle GEVELERS s'interroge sur le terme de « commune » pour la convention passée avec la DGFIP.*

*Françoise RAMOND indique une erreur de saisie, il faut remplacer par « communautés de communes ».*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**INSTITUE** le système de prélèvement automatique mensuel pour le règlement des services enfance jeunesse,

**ADOpte** le projet de règlement financier tel que présenté,

**AUTORISE** la mise en place du prélèvement automatique et du titre payable par Internet (TIPI) pour le recouvrement de l'ensemble des produits des services de la communauté de communes.

### **12) Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017 (Jean-Pierre RUAUT)**

Conformément à l'article L1612-1 du CGCT (modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012), afin de faciliter le fonctionnement de la collectivité en début d'exercice et avant le vote du budget primitif 2017, il

est proposé au conseil communautaire d'autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts dans les budgets des communautés fusionnées pour l'exercice 2016.

Débat :

A la question sur le montant estimée des dépenses d'investissements des 5 EPCI fusionnés, Françoise RAMOND répond environ 10 à 12 millions.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Mme la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts dans les budgets des communautés fusionnées pour l'exercice 2016.

### **13) Détermination des seuils en matière de marchés publics (Françoise RAMOND)**

Le décret n°2015-1904 du 30 décembre 2015 modifie les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique.

Ainsi, en application de ces modifications, Madame la Présidente fixe les seuils et les modalités de publicité et de mise en concurrence pour les différentes procédures, à savoir :

Pour les marchés de fournitures et de services :

- Supérieur à 209 000€ HT : appel d'offres ouvert et publicité obligatoire,
- Entre 25 000€ HT et 209 000€ HT : procédure adaptée avec publicité et mise en concurrence,
- Tout ce qui est inférieur à 25 000€ HT : demande de plusieurs devis.

Pour les marchés de travaux :

- Supérieur à 5 225 000€ HT : appel d'offres ouvert et publicité obligatoire,
- Entre 25 000€ HT et 5 225 000€ HT : procédure adaptée avec publicité et mise en concurrence,
- Tout ce qui est inférieur à 25 000€ HT : demande de plusieurs devis.

Il est proposé au conseil communautaire d'accorder à Mme la Présidente une délégation de pouvoir et de signature pour tous les marchés de fournitures et de services d'un montant inférieur à 209 000€ HT et pour tous les marchés de travaux d'un montant inférieur à 5 225 000€ HT.

Débat :

*Françoise RAMOND précise qu'il faut appliquer les nouveaux seuils de commande publics qui accorde une souplesse aux procédures. Elle rappelle le rôle de la CAO mais souligne que des commissions ad hoc se réuniront pour décider de tous les marchés, même si ce n'est pas la CAO.*

*Dominique ZERHOUNI fait remarquer qu'il s'agit d'une délégation de pouvoir donc le conseil ne peut plus revenir en arrière.*

*Stéphane LEMOINE précise la confiance vient du vote du budget et des sommes inscrites.*

*Bruno ESTAMPE reconnaît que ce sont les seuils en vigueur et que la collectivité n'engagera pas la somme si elle n'est pas prévue. Mais la décision appartiendra à la Présidente et cela engage des responsabilités qui n'appartiennent qu'à une seule personne. Il votera contre.*

*Pierre BILIEU demande ce qu'il se passe si la majorité du conseil est contre.*

*Françoise RAMOND répond qu'il n'y aura pas de délégation. Elle ajoute que les seuils ont été considérablement modifiés, c'est un fait.*

*Philippe AUFFRAY explique qu'il faut rechercher une simplification administrative afin de faciliter le fonctionnement de la collectivité. Si le conseil est contre cette délégation, alors toutes les procédures de commandes publiques seront présentées en conseil communautaire et cela alourdira les travaux de l'assemblée. L'engagement financier doit précéder l'engagement juridique, il est un garde-fou. Il propose un vote du budget par opérations pour autoriser l'application de cette décision.*

*Bruno ESTAMPE reconnaît que cela peut permettre d'aller plus vite mais il indique que la CAO n'a plus la même valeur d'encadrement qu'avec les anciens seuils.*

*Michel BELLANGER rappelle que la Présidente a obligation d'informer le conseil communautaire de ses décisions après signature de chaque marché.*

*Jean-Pierre RUAUT précise que la collectivité a la possibilité de flécher très précisément les investissements dans le budget pour respecter les règles.*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote Contre : Bruno ESTAMPE, 3 abstentions : Dominique ZERHOUNI, Raynal DEVALLOIR, Michèle MARTIN),

**ACCORDE** à Mme la Présidente une délégation de pouvoir et de signature pour tous les marchés de fournitures et de services d'un montant inférieur à 209 000€ HT et pour tous les marchés de travaux d'un montant inférieur à 5 225 000€ HT

#### 14) Questions diverses

- Représentations dans les commissions :

Marc MOLLET indique qu'une commission a été oubliée : la commission paritaire du SDE28.

- Urbanisme :

Michel BELLANGER demande que soit précisée la question des révisions de PLU engagées avant la fusion de communautés de communes.

Pierre BILLIEN indique que la faculté d'opposition des communes serait supprimée. Il précise que la collectivité a la compétence documents d'urbanisme mais qu'elle n'a pas les moyens d'instruire les autorisations du droit des sols.

Christian BELLANGER répond que s'agissant des révisions en cours de PLU, la collectivité est en attente d'une réponse des services de l'Etat sur les aspects financier et décisionnel. Les communes n'ont plus à délibérer, c'est à l'EPCI de délibérer pour toutes les questions concernant les documents d'urbanisme, mais l'Etat doit préciser sa position.

Joël REVEIL explique qu'il convient de différencier l'instruction du droit des sols de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Jean-Paul MALLETT ajoute qu'il y a en plus le dernier texte de loi « égalité et citoyenneté », les services de l'Etat doivent apporter une interprétation de textes trop foisonnants en la matière. Le nouveau texte laisserait un délai de 5 ans pour terminer les procédures en cours, mais il n'y a pas de décret d'application.

Françoise RAMOND souhaite qu'une réunion soit organisée sur cette thématique.

- SPANC :

Marc MOLLET demande si la communauté de communes a compétence en matière de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Cette compétence a-t-elle été étendue à l'ensemble du territoire ?

Stéphane LEMOINE répond que seul l'existant a été repris.

- Prochaines réunions :

- Conseils communautaires : 09 mars et 30 mars (vote des budgets).
- Commissions petite enfance et enfance-jeunesse (1<sup>ère</sup> réunion en commun) : 07 mars à 20h, salle de la mairie annexe de Montlouet à Gallardon.
- Commission déchets : 20 février à 19h, salle de réunion de l'ex SIRMATCOM à Pierres.
- Commission production et interconnexion d'eau potable/ SPANC : 7 mars à 14h, mairie de Bailleau-Armenonville.
- Commission développement économique : mardi 28 février à 19h00, salle des Aironcelles à Epernon.
- Commission culture-tourisme- commerce de centre ville : 06 mars à 18h30, mairie de Gallardon.

- Réunions de travail sur les sorties des communes : le 01mars avec les communes de l'ex CCTVM et Champseru et le 8 mars avec les communes de l'ex CCBA à 18h30h, salle des Aironcelles à Epernon.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Françoise RAMOND déclare la session close à 22H00.

L'ordre du jour est épuisé à 22h00. La présidente lève la séance.